

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 06 - 045

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Décision 4 : L'attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre et de la compagnie de Roanne.

Les locaux abritant le centre de Roanne et la compagnie roannaise ne répondent plus aux besoins actuels et futurs. Une reconfiguration des espaces est donc nécessaire. Elle permettra l'amélioration des conditions opérationnelles, une gestion des flux adaptée, l'intégration d'équipements modernes et une optimisation des conditions de travail.

En ce sens, une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, en application des articles R 2162-15 et R2162-16 à R 2162-23 du Code de la commande publique, a été lancée le 20 avril 2020.

Le jury de concours s'est réuni le 28 octobre 2020 pour analyser les 49 candidatures qui ont été reçues. A l'issue de cette première réunion, le jury a retenu 3 candidats qui ont déposé de manière anonyme leurs esquisses.

Le jury de concours s'est donc réuni une dernière fois le 26 mai 2021 afin de sélectionner, parmi ces 3 projets, le lauréat dudit concours, à savoir KEOPS Architecture.

Le Président du conseil d'administration du SDIS de la Loire a désigné, par arrêté du 1^{er} juin 2021, et conformément à l'avis rendu par le jury de concours, la société KEOPS Architecture comme lauréat dudit concours.

Un marché de maîtrise d'œuvre a ensuite été lancé sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R 2122-6 du Code de la commande publique et l'offre du lauréat KEOPS Architecture a été retenue par la commission d'appel d'offres réunie le 28 septembre.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : En application de la décision de la commission d'appel d'offres, le bureau autorise la Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société KEOPS Architecture.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE